

REGION DE L'ADAMAOUA

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO

PREFECTURE DE BANYO

SERVICE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET
FINANCIERES

11 JUIL 2025

DECISION N° 187 /D/H50/SAEF/2023

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL OFFRES NATIONALE
OUVERTUREN°002/AONO/H50/CDPMP/2025 DU 09 JUIN 2025 POUR LA CONSTRUCTION FORAGES EQUIPES
DES POMPES A MOTRICITE HUMAINE DANS LES LOCALITES DE MAYO-BANYO BARIKI(ECOLE), KARLAY
GOURKI(CHEFFERIE), SAMBOLABO(ELEVAGE), BENGUEDJE FOULBE(LOFINGUEL), NYARA(CHEFFERIE) ET MBAMTI
BEKA(HEFFERIE), ARRONDISSEMENT DE BANYO, DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA.

LE PREFET DU DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO, (Autorité Contractante)

Vu la Constitution,
Vu la loi n°2007/006 du 26 Décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;
Vu la loi N°2024/013 du 23 Décembre 2024 Portant loi de Finances de la République du Cameroun pour
L'exercice 2025 ;
Vu le Décret n°2008/ 376 du 12 Novembre 2008 portant organisation Administrative de la République du
Cameroun ;
Vu le Décret n°2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des Chefs de Circonscription
Vu le Décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le Décret n°2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des chefs de circonscriptions
Administratives et portant organisation de leurs services ;
Vu le Décret n°2016/178 du 05 avril 2016 portant nomination des Préfets;
Vu la Circulaire n°00013995 /C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution
des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et de toutes autres
entités publiques pour l'exercice 2025;

Considérant L'Avis d'Appel Offres N°002/AONO/H50/CDPMP/2025 du 09 juin 2025 pour la construction des
Forages Equipés des Pompes à Motricité Humaine dans certaines localités du Mayo-Banyo,
Considérant La proposition d'attribution contenue dans la lettre N° ____/L/H50/CDPMP du Président de la
Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Mayo-Banyo en date du 10 juillet
2025.

DECIDE :

Article 1er : Le Marché, objet de l'avis d'Appel Offres Nationales Ouvert susvisé est, pour compter de
la date de signature de la présente Décision, attribué, à l'entreprise ci-dessous :

MAITRE D'OUVRAGE	LIEUX D'EXÉCUTION	ENTREPRISE	MONTANT HT (FCFA) LU LORS DU DÉPOUILLEMENT	MONTANT TTC (FCFA) CORRIGÉ	DÉLAI D'EXÉCUTION	OBSERVATIONS
MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE JUS	MAYO-BANYO BARIKI, KARLAY GOURKI, SAMBOLABO, BENGUEDJE FOULBE, NYARA ET BAMTI BEKA	ETS MAMAN- NOUR SERVICES 677 90 89 23	50 991 968	42 760 560	04 MOIS	ATTRIBUTIAIRE

Article 2.-La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Banyo, le

11 JUIL 2025

Ampliations:

- MINAT/YDE (ATCR)
- MINMAP/YDE(ATCR)
- GRA/NDERE/(ATCR)
- ARMP/AD/NDERE (pour publication)
- CDPMP/M^{BYO}
- DDMINEPAT (Chef de Service du Marché)
- AFFICHAGE
- CHRONOS/ARCHIVES



REGION DE L'ADAMAOUA

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail -Patrie

DEPARTEMENT DE MAYO-BANYO

PREFECTURE DE BANYO

SERVICE DES AFFAIRES
ECONOMIQUES ET FINANCIERES

COMMUNIQUE

COMMUNIQUE N° ~~DD2~~/C//H50/SAEF/2019 DU

11 JUIL 2025

PORANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL OFFRES NATIONALE OUVERTEN°002/AONO/H50/CDPMP/2025 DU 09 JUIN 2025 POUR LA CONSTRUCTION FORAGES EQUIPES DES POMPES A MOTRICITE HUMAINE DANS LES LOCALITES DE MAYO-BANYO BARIKI(ECOLE), KARLAY GOURKI(CHEFFERIE), SAMBOLABO(ELEVAGE), BENGUEDJE FOULBE(LOFINGUEL), NYARA(CHEFFERIE) ET MBAMTI BEKA(HEFFERIE), ARRONDISSEMENT DE BANYO, DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA.

LE PREFET DU DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO, AUTORITE CONTRACTANTE, porte a la connaissance du public que :

Par Décision N° /D/H50/SAEF/2025 DU _____, L'entreprise dont le nom suit est déclarée attributaire de la lettre-commande relative à l'Appel d'Offre Susmentionné pour le montant et le délai suivant :

Maitre d'Ouvrage	Lieu d'exécution	Entreprise	MONTANT HT (FCFA) lu lors du dépouillement	MONTANT TTC (FCFA) corrigé	Délai d'exécution	Observations
MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE JUS	MAYO-BANYO BARIKI, KARLAY GOURKI, SAMBOLABO, BENGUEDJE FOULBE, NYARA ET BAMTI BEKA	ETS MAMAN-NOUR SERVICES 677 90 89 23	50 991 968	42 760 560	04 MOIS	ATTRIBUTUAIRE

Ladite entreprise est invitée à se présenter à la Préfecture de Banyo, dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription de son projet de lettre commande. Passé ce délai, l'attribution sera purement et simplement annulée. /-

Banyo, le _____

11 JUIL 2025

Ampliations:

- MINAT/YDE (ATCR)
- MINMAP/YDE(ATCR)
- GRA/NDERE/(ATCR)
- ARMP/AD/NDERE (pour publication)
- CDPMP/M^oBYO
- DDMINEPAT/M^oBYO (Chef de Service du Marché)
- AFFICHAGE
- CHRONOS/ARCHIVES
- DOSSIER

LE PREFET



Gall Chambas
Administrateur Civil Principal